

FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION I IDENTIFICATION DU PRODUIT ET INFORMATION DE PRÉPARATION

NOM DU PRODUIT: CoilDScale Non-Corrosive DATE DE VIGUEUR: Decembre 1, 2011
 CLASSE SIMDUT: Nettoyant No. DE CODE: 7278
 Classe D, Division 2B

NOM ET ADRESSE DU FABRICANT: BRODI SPECIALTY PRODUCTS LTD.
 3175 14th AVE. UNIT 1
 MARKHAM, ON L3R 0H1
 (905) 475-6084

L'information de Téléphone : 1-(877) 744-0751 TÉLÉPHONE D'URGENCE: CANUTEC (613) 996-6666
 Faite Par: MSDS Co-ordinator, (877) 744-0751 ext 205, Brodi Specialty Products Ltd.

SECTION II INGRÉDIENTS DANGEREUX

INGRÉDIENT:	CAS	%POIDSACGIH-SAE	CL50	DL50
Sel organique	506-89-8	10-30	indisponible	indisponible

SECTION III PROPRIÉTÉS PHYSIQUES

POINT D'ÉBULLITION (°C):	100	DENSITÉ (H ₂ O=1):	1,075
PRESSION DE VAPEUR(mmHg):	indisponible	VOLATILITÉ (% POIDS):	>85
DENSITÉ DE VAPEUR (AIR=1):	similaire	TAUX D'ÉVAPORATION(BuAc=1):	similaire
SOLUBILITÉ DANS L'EAU:	soluble	pH (tel que fourni):	1
ÉTAT PHYSIQUE:	liquide	VISCOSITÉ:	indisponible
ASPECT ET ODEUR:	clair à voilé, vert lime odeur légère.		

SECTION IV DONNÉES SUR L'INFLAMMABILITÉ ET L'EXPLOSIBILITÉ

INFLAMMABILITÉ:	inflammable
POINT D'ÉCLAIR:	sans objet
SEUIL D'EXPLOSION MINIMAL:	indisponible
SEUIL D'EXPLOSION MAXIMAL:	indisponible
PRODUITS DANGEREUX SUIVANT LA COMBUSTION:	oxydes de carbone
MOYENS D'EXTINCTION:	traiter selon le matériau ambiant
RISQUES D'INCENDIE SPÉCIAUX:	aucun connu jusqu'à ce point

SECTION V DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ

CONDITIONS D'INSTABILITÉ CHIMIQUE:	Stable
INCOMPATIBILITÉ:	Métaux et composés d'halogène
DÉCOMPOSITION DANGEREUSE:	Hydrogène et gaz chlore

SECTION VI PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

VOIE D'EXPOSITION: Contact avec les yeux et la peau, ingestion
 EFFETS DE L'EXPOSITION AIGUË:
 YEUX: Le contact peut causer une irritation légère à modérée.
 PEAU: L'exposition prolongée et répétée peuvent être irritante
 NON CORROSIF À LA PEAU: (selon la définition et l'essai de la norme américaine des dangers OSHA, du règlement sur les matières dangereuses D.O.T., du règlement canadien SIMDUT et du code canadien de transport des marchandises dangereuses. Classé comme irritant léger selon les directives OECD 1991 sur l'essai des produits chimiques, numéro 404 "Corrosion-Irritation dermique aiguë")
 INGESTION: L'ingestion peut causer le vomissement et le mal de tête et des troubles médicaux
 EFFETS DE L'EXPOSITION CHRONIQUE:
 PEAU: L'exposition prolongée ou répétée peut causer l'assèchement, le dégraissage et la dermatite.
 IRRITATION: dangereux selon les critères SIMDUT
 SENSIBILISATION DES VOIES RESPIRATOIRES: indisponible
 CANCÉROGÉNICITÉ: pas dangereux selon les critères SIMDUT
 TÉRATOGENICITÉ: insuffisance de données disponible
 MUTAGÉNICITÉ: insuffisance de données disponible
 PRODUITS SYNERGIQUES: indisponible

SECTION VII MESURES PRÉVENTIVES

GANTS:	Gants de latex, de butylcaoutchouc ou de caoutchouc naturel
PROTECTION OCULAIRE:	Lunettes de sécurité pour éviter tout contact éventuel
PROTECTION RESPIRATOIRE:	Non normalement requise si la ventilation est assurée
AUTRE ÉQUIPEMENT PROTECTEUR:	Selon les exigences du code d'employeur
VENTILATION:	La ventilation générale est normalement suffisante
FUITE ET DÉVERSEMENT:	Avant de tenter le nettoyage, consulter les données sur les dangers ci-dessus. Les petits déversements peuvent être absorbés avec un absorbant non réactif et mis dans des récipients fermés appropriés avec étiquette. Empêcher l'entrée de grands déversements dans les égouts ou les voies d'eau. Communiquer avec les services d'urgence et le fournisseur pour des conseils.
ÉLIMINATION DES DÉCHETS:	Consulter les règlements du gouvernement fédéral, provincial et municipal avant l'élimination.
ENTREPOSAGE:	Entreposer dans des récipients fermés des matériaux incompatibles.

SECTION VIII PREMIERS SOINS

YEUX: Rincer à grande eau immédiatement pendant 15 minutes. Obtenir des soins médicaux.
 PEAU: Rincer à l'eau. Appeler un médecin en cas d'irritation.
 INHALATION: Transporter à l'air frais. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
 INGESTION: Faire vomir. Faire rincer la bouche à l'eau, puis faire boire un verre d'eau. Appeler un médecin immédiatement. Ne jamais rien donner par voie orale à une victime évanouie, en train de perdre connaissance ou convulsive.
 DÉSAVEU: Les renseignements dans cette fiche signalétique ont été obtenus des sources considérées comme techniquement précises et fiables. Aucune garantie, ni explicite ni implicite n'est faite et le fournisseur ne sera pas responsable de toute perte, blessure ou dommages indirects pouvant provenir de l'emploi des ou la confiance en les renseignements contenus dans cette fiche.